

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

### DÉLIBÉRATION N° 26\_003

**OBJET : AUTORISATION ANNUELLE**  
**POUR LE RECRUTEMENT**  
**D'AGENTS CONTRACTUELS POUR**  
**LE CIRQUE DE SAINT MÊME SUR**  
**DES EMPLOIS NON PERMANENTS**  
**POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ**  
**À UN ACCROISSEMENT**  
**SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 20 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 21 janvier 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 25  
Pouvoirs : 7  
Votants : 32

**Résultat des votes :**

Pour : 32  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Christine SOURIS à Anne LENFANT, Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.

**VU** l'article L.332-23 2° du code général de la Fonction Publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de la saison d'été et de la gestion du site naturel du Cirque de St Même, il est nécessaire de renforcer les services de régisseurs et d'agents d'accueil afin d'assurer les missions liées à l'activité saisonnière du site pour la saison 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 2° du code général de la Fonction Publique précité ;

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application du texte précité.

À ce titre, seront créés :

- Au maximum 7 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil du Cirque de Saint Même et de régisseur suppléant.

Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ*

- **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique précité K.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 29/01/2026

La Présidente,  
Anne LENFANT.

